

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2026-16-02-22

OBJET : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 9h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 4 mars 2026 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres en exercice : 8

Membres présents :

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer
+ Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

Membre excusé :

A été élu secrétaire de séance : Philippe VANDEVELDE

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le SIVOM du littoral des Maures est lié à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez par une convention de mise à disposition du service « Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication », référencée n° SLM_22_DES_DSI, reconduite le 4 décembre 2024.

Cette convention prévoit notamment le maintien en condition opérationnelle des équipements et postes informatiques (hors postes spécifiques), des serveurs, du standard téléphonique, des copieurs et périphériques divers, ainsi que la maintenance curative et préventive des systèmes (sauvegardes, stabilité du réseau, gestion des abonnements et messageries, antivirus, assistance et conseil).

Depuis plusieurs mois, le SIVOM du littoral des Maures est confronté à des difficultés informatiques récurrentes. Ces dysfonctionnements concernent tant la disponibilité des équipements que la stabilité des systèmes et ont impacté le fonctionnement quotidien de plusieurs services, notamment l'administration générale, le service assainissement et le cimetière intercommunal.

Cette situation fragilise la continuité et la qualité du service public, génère des retards dans le traitement des dossiers et mobilise de manière excessive les agents sur des problématiques techniques au détriment de leurs missions principales.

Au regard de ces éléments, il a été décidé de mettre fin à la convention susmentionnée et d'assurer en interne les missions de direction et de gestion du service informatique, par la création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps non complet. Cette création d'emploi appelle une modification du tableau des effectifs.

Par ailleurs, afin de renforcer les capacités administratives du SIVOM (suivi des dossiers, traitement des procédures, fonctionnement quotidien des services), le recrutement d'une assistante administrative et comptable a eu lieu le 6 octobre 2025. Ce dernier nécessite de mettre à jour le tableau des effectifs en portant le temps de travail du poste d'assistante administrative de 50% à 100% d'un temps complet.

~

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les besoins du service informatique nécessitant la création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps non complet,

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation administrative du SIVOM en portant le temps de travail de l'emploi d'assistante administrative et comptable de 50 % à 100 % d'un temps complet,

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : Création d'un emploi permanent

Il est créé, à compter du 15 mars 2026, un emploi permanent de technicien territorial relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps non complet, à raison de 5,5 heures par mois, afin d'assurer les missions liées à la gestion et à la maintenance du système informatique du SIVOM.

Article 2 : Modification du temps de travail

Le temps de travail de l'emploi d'assistante administrative, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, est modifiée comme suit :

- durée actuelle : 50 % d'un temps complet
- nouvelle durée : 100 % d'un temps complet.

Article 3 : Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en conséquence et joint en annexe à la présente délibération (cf. annexe 11).

Article 4 : Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du SIVOM.

POUR EXTRAIT CONFORME

A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en sous-préfecture le **10 MARS 2026**

**Le Président,
Philippe LEONELLI**

A circular stamp with the text "COMITE DU LITTORAL DES MAIRIES" and "CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX-VALEMER" around the perimeter. In the center is a coat of arms. A blue ink signature is written over the stamp.

**Le secrétaire de séance,
Philippe VANDEVELDE**

A circular stamp with the text "SIVOM DU LITTORAL DES MAIRIES" and "CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX-VALEMER" around the perimeter. In the center is a coat of arms. A black ink signature is written over the stamp.

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
TABLEAU DES EFFECTIFS
Proposé au Comité Syndical du 10 mars 2026

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité contractuel	Temps de travail	Postes créés		Postes modifiés		Postes pourvus			Postes vacants	
						Nb	Date délib	Nb	Date décision	nb titulaire	Nb contractuel	Date nomination	titulaire	contractuel
ADMINISTRATION GENERALE	Co-Directeur	Attaché territorial hors classe			20h /mois	1				1				
	Co-Directeur	Attaché territorial hors classe		OUI	8h /semaine	1				1				
	Responsable informatique	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	OUI	5,5h/mois	1	10/03/26						1	
	Comptable	Adjoint administratif	rédacteur		100 %	1				1				
	Assistante de direction	Adjoint administratif	rédacteur		100%	1	19/02/24			1				
	Assistante administrative	Adjoint administratif		OUI	100 %	1					1			

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
TABLEAU DES EFFECTIFS
Proposé au Comité Syndical du 10 mars 2026

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité contractuel	Temps de travail	Postes créés		Postes modifiés		Postes pourvus			Postes vacants	
						Nb	Date délib	Nb	Date décision	Nb titulaire	Nb contractuel	Date nomination	titulaire	contractuel
SERVICE TRAITEMENT DES EAUX USEES	Responsable du service Traitement des eaux usées	Agent de maîtrise principal	Technicien		100%	1				1				
	Agent d'exploitation	Adjoint technique	Agent de maîtrise	OUI	100 %	4				3			1	

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
TABLEAU DES EFFECTIFS
Proposé au Comité Syndical du 10 mars 2026

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité contractuel	Temps de travail	Postes créés		Postes modifiés		Postes pourvus			Postes vacants	
						Nb	Date délib	Nb	Date décision	nb titulaire	Nb contractuel	Date nomination	titulaire	contractuel
RESEAUX	Directeur Assainissement	Ingénieur			100 %	1				1				
	Responsable réseaux	Technicien	Technicien principal de 1ère classe		100 %	1				1				
	Agent de maintenance assainissement	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100 %	5				4			1	

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
TABLEAU DES EFFECTIFS
Proposé au Comité Syndical du 10 mars 2026

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité contractuel	Temps de travail	Postes créés		Postes modifiés		Postes pourvus			Postes vacants		
						Nb	Date délib	Nb	Date décision	nb titulaire	Nb contractuel	Date nomination	titulaire	contractuel	
PLAGES	Responsable de l'équipe Plages – chef de garage	Adjoint technique			100 %	1					1				
	Agent en charge du nettoyage mécanique des plages	Adjoint technique		OUI	100 %	4					3				1

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
TABLEAU DES EFFECTIFS
Proposé au Comité Syndical du 10 mars 2026

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité contractuel	Temps de travail	Postes créés		Postes modifiés		Postes pourvus			Postes vacants	
						Nb	Date délib	Nb	Date décision	nb titulaire	Nb contractuel	Date nomination	titulaire	contractuel
CIMETIERE ET CHAMBRE FUNERAIRE	Responsable du cimetière	Agent de maîtrise			100 %	1	28/11/2023			1				
	Agent technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ème} classe	OUI	100 %	1				1				